

DÉPARTEMENT
DE LA SEINE-MARITIME

ARRONDISSEMENT DE ROUEN

CANTON DE
CAUDEBEC-LES-ELBEUF

CCAS DE
SAINT-PIERRE-LES-ELBEUF

OBJET

Finances locales – 7-1
décisions budgétaires

Décision modificative n°1-
Budget Annexe Résidence
Autonomie Marguerite
THIBERT

DATE DE CONVOCATION
23 mai 2024

Nombre de membres
en exercice : **16**
Nombre de présents : **10**
Nombre de votants : **15**

La Présidente,

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, 53 avenue Gustave Flaubert, 76000 Rouen, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et/ou modification.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-267602316-20240527-2024-05-19-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/05/2024

Affichage : 30/05/2024

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

N° 2024-05-19

**L'an deux mil vingt quatre
Le vingt sept mai à dix-huit heures**

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de madame Sandrine DUDOUEY, Vice-Présidente.

Etaient présents :

Mme DUDOUEY – M. SACHOT – Mme CREVON – M. MAUGER –
Mme LAMBERT – Mme LOISEAU – Mme BREANT – Mme JAFFRENNOU
– Mme ESCLASSE F – M. LE NOE

Absents ayant donné pouvoir :

Mme MEZRAR a donné pouvoir à Mme DUDOUEY
Mme SEMIEM a donné pouvoir à M MAUGER
Mme BARRIERE a donné pouvoir à Mme LOISEAU
Mme SCOTE a donné pouvoir à Mme LAMBERT
Mme DESANGLOIS a donné pouvoir à M. LE NOE

Absents

Mme POILPRE

M SACHOT est nommé secrétaire de séance.

Rapporteur : Madame Sandrine DUDOUEY, Vice-Présidente

Le budget annexe de la Résidence Autonomie Marguerite THIBERT 2024 nécessite un ajustement du chapitre 011 (charge à caractère général) notamment pour la prise en charge de nouvelles animations et prestations dans le cadre du contrat pluriannuel d'objectif et de moyens (CPOM).

Aussi, une inscription d'un crédit de + 4 000 € est prévue au chapitre 011.

Cette décision modificative s'équilibre en diminuant l'inscription budgétaire du chapitre 012 (charges de personnel) pour un montant de 4 000 €.

Il est proposé de réajuster le budget 2024 en fonctionnement selon le tableau ci-dessous :

	Dépenses	Recettes
Total voté 2023	588 000,00 €	588 000 ,00 €
	+ 4 000,00 € au chapitre 011 – article 61118	
	- 4 000,00 € au chapitre 012 – article 6215	
Nouvelles propositions		
Total après DM1	588 000,00 €	588 000,00 €

Vu

Le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2311-1 à L.2311-3, L.2312-4 à L.2313-1 et suivants ;

La nomenclature M22 ;

Le budget 2024 du SAAD voté lors du Conseil d'administration du 21 mars 2024 ;

Le **conseil d'administration**, décide par :

Voix pour : 13

Voix contre 0

Abstention 2 (Mme DESANGLOIS, M. LE NOE)

Article unique : de réajuster le budget 2024 selon le tableau ci-dessus.

Fait à Saint-Pierre-lès-Elbeuf, les jour, mois et an susdits